PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le lundi 3 décembre 2018, à 20 h à la salle des délibérations, située au 362 rue Principale, Daveluyville.

SONT PRÉSENTS: M. Ghyslain Noël, maire

M. Raynald Jean, conseiller no. 1
M. Denis Bergeron, conseiller no. 2
M. François Robidoux, conseiller no. 3
M. Alain Raymond, conseiller no. 4
M. Roland Ayotte, conseiller no. 5
Mme Christine Gentes, conseillère no. 6

La directrice générale, Mme Tammy Voyer et la greffière, Mme Pauline Vrain, assistent également à la séance.

Ouverture de l'assemblée

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

2018-12-269. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'agenda tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2018-12-270.

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 5 novembre 2018 a été soumise pour approbation à chaque membre du conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Raynald Jean**, il est résolu à l'unanimité que la greffière soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

Suivi des dossiers

MRC d'Arthabaska

M. Ghyslain Noël, maire, mentionne que lors de la rencontre du conseil de la MRC d'Arthabaska du 28 novembre dernier, les points suivants ont été abordés :

- C3 La présentation des élus jeunesse de la MRC d'Arthabaska. Mme Kelly-Ann Thibault représente la Ville de Daveluyville. Le sujet imposé de la part des élus est le décrochage scolaire. Le sujet décidé par les jeunes est l'écologie;
- 🗷 Le conseil administratif de la MRC d'Arthabaska:
- প্তে La proclamation de la semaine Artha-Livres;
- L'Adoption des prévisions budgétaires 2019 de la MRC d'Arthabaska.

Avenues Santé Bois-Francs

Mme Christine Gentes, conseillère, mentionne que la Clinique médicale est présentement en réfection pour faire l'ajout de nouveaux bureaux. Un nouveau médecin est arrivé et un autre va commencer sous peu, pour un total de 5 médecins. Les travaux vont bon train et d'ici 2 semaines, tout devrait être complété.

Suite à une présentation des municipalités membres d'Avenue Santé

Bois-Francs, les municipalités de Saint-Rosaire et Sainte-Clothilde-de-Horton ont également adhéré à la clinique médicale.

PRÉSENTATION DE LETTRES ET AUTRES DOCUMENTS

2018-12-271.

Finissants de l'école secondaire Sainte-Anne - Demande de commandite

CONSIDÉRANT la tenue du souper spaghetti-bingo au profit des finissants de l'école secondaire Sainte-Anne le 15 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE cet évènement est tenu dans le cadre du financement des activités de fin d'année des élèves de cinquième secondaire;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité de remettre un don exceptionnel équivalent à un crédit de location de la salle communautaire de Daveluyville pour le souper spaghetti-bingo qui se tiendra le 15 mars 2019, au profit des finissants de l'école secondaire Sainte-Anne, à condition que l'organisation de l'évènement prenne en charge le nettoyage complet de la salle communautaire à la fin de l'activité. De plus, les écoles primaire et secondaire devront fournir au conseil municipal, le rapport d'activité pour l'année.

2018-12-272.

Cuisines collectives -Demande d'aide financière 2019 **CONSIDÉRANT QUE** les Cuisines collectives des Bois-Francs (CCBF) est un organisme d'aide aux personnes résidant sur le territoire de la MRC d'Arthabaska;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière demandée est calculée en fonction du prorata du nombre d'habitants de notre localité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville fournit les locaux chauffés et éclairés ainsi que les cuisines et réfrigérateurs;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité que la contribution financière pour l'année 2019 se chiffre à 325 \$. La trésorière est autorisée à émettre le déboursé en conséquence.

2018-12-273.

Carrefour des générations – Demande d'aide financière 2019 **CONSIDÉRANT QUE** le Carrefour des générations est un organisme à but non lucratif ayant pour mission de contrer l'isolement et la pauvreté tant sociale, psychologique, physique que monétaire aux personnes résidant sur le territoire de Daveluyville;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière demandée est calculée en fonction du prorata du nombre d'habitants de notre localité;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Raynald Jean**, il est résolu à l'unanimité que la contribution financière pour l'année 2019 se chiffre à 2 500 \$. La trésorière est autorisée à émettre le déboursé en conséquence.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

2018-12-274.

Liste des comptes à payer **CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du 6 au 30 novembre 2018 de la Ville de Daveluyville totalisant 292 371 \$;

CONSIDÉRANT QUE Mme Diane Leclerc, trésorière, confirme que la Ville de Daveluyville dispose des crédits suffisants pour les dépenses

projetées, conformément à l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité d'approuver le paiement des comptes énumérés sur ladite liste pour la période du 6 au 30 novembre 2018.

Dépôt par la trésorière de la liste des comptes à recevoir au 1^{er} décembre 2018 La trésorière dépose l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en date du 1er décembre 2018, conformément aux dispositions de l'article 511 de la *Loi sur les Cités et Villes*

Dépôt par la greffière de la liste des intérêts pécuniaires La greffière dépose les intérêts pécuniaires des membres du Conseil reçus en date du 1^{er} décembre 2018, conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

Dépôt par la greffière du registre des dons, avantages ou marques d'hospitalité reçus en date du 1er décembre 2018

La greffière dépose le registre des dons, avantages ou marques d'hospitalité reçus en date du 1^{er} décembre 2018, conformément à l'article 6, alinéa 7 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1.).

Dépôt du certificat des personnes habiles à voter pour le règlement no. 62

Mme Pauline Vrain, greffière, dépose le certificat dressé à la clôture de la journée d'enregistrement, tenue à l'intention des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Daveluyville, à l'égard du règlement numéro 62 décrétant un emprunt pour la réfection, l'agrandissement et la mise aux normes du centre sportif de Daveluyville, pour un montant n'excédant pas 4 089 557 \$, lequel certificat a été lu le 12 novembre 2018 à 19 h 01.

Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 202.

Vingt-neuf (29) personnes habiles à voter ont finalement apposé leurs signatures dans le registre ouvert le lundi 12 novembre 2018. Le règlement no. 62 est donc réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

2018-12-275.

Nomination du maire suppléant pour l'année 2019

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Ghyslain Noël**, il est résolu à l'unanimité de nommer M. Alain Raymond à titre de maire suppléant de la Ville de Daveluyville jusqu'au 31 décembre 2019.

2018-12-276.

Nomination du substitut du maire lors des séances de la MRC d'Arthabaska pour l'année 2019

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Ghyslain Noël**, il est résolu à l'unanimité de désigner M. Alain Raymond, à titre de substitut du maire au sein du Conseil de la M.R.C. d'Arthabaska jusqu'au 31 décembre 2019.

2018-12-277.

Représentants pour les comités 2019 Le maire dépose la liste des responsables des principaux comités en fonction, effective du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2019.

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité d'approuver la liste des représentants des principaux comités, effective du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, telle que déposée.

2018-12-278.

Clause résolutoire pour les immeubles de la 5^E Rue – Construction du lot 4 441 094 **CONSIDÉRANT** la résolution 2017-05-113. qui autorisait la promesse de vente des immeubles portant les numéros civiques 416 à 422, 424 à 430, 429 à 435, 437 à 443, 448 à 454, 453 à 459, 456 à 462 et 461 à 467 sur la $5^{\rm E}$ Rue à 9358-5537 Québec inc.;

CONSIDÉRANT QU'une clause de construction était inscrite à la promesse de vente pour les immeubles;

CONSIDÉRANT la vente d'une partie du lot 4 441 094 du cadastre du Québec par 9358-5537 Québec inc. et qu'il y a lieu de radier la clause résolutoire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la clause en cas de vente d'autres terrains par 9358-5537 Québec inc.;

RÉSOLUTION

Sur proposition de Christine Gentes, il est résolu à l'unanimité :

- **1- DE** consentir à la radiation du droit de résolution portant sur le lot 4 441 094 ou ses subdivisons par 9358-5537 Québec inc.;
- **2- QUE** le maire, M. Ghyslain Noël et la greffière, Mme Pauline Vrain, soient autorisés à signer ledit acte de radiation.

2018-12-279.

Journal le Causeur – Renouvellement des frais de publication

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de réserver chaque mois deux pages dans le journal Le Causeur pour les publications de la Ville, pour un montant total de 1200 \$ par année et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

1èRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée par les personnes présentes.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2018-12-280.

Régie
intermunicipale
de Sécurité
Publique des
Chutes Adoption du
budget 2019

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Denis Bergeron** et sur recommandation des représentants de la ville au Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité publique des Chutes, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville approuve les prévisions budgétaires pour l'exercice 2019 de la Régie intermunicipale de sécurité publique des Chutes, avec un budget annuel de 273 719 \$, représentant une quote-part de 248 054 \$ pour la Ville de Daveluyville, soit 231 726 \$ pour le service d'incendie et 16 328 \$ pour le service de premiers répondants.

2018-12-281.

Demande de soutien financier pour les CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en

municipalités – Préparation aux sinistres – Volet 1

vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

RÉSOLUTION

Sur proposition de Raynald Jean, il est résolu à l'unanimité :

- 1- QUE la ville présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 8 000 \$, et confirme que la contribution de la ville sera d'une valeur d'au moins 3 500 \$;
- 2- QUE la ville autorise Mme Tammy Voyer, directrice générale à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

2018-12-282.

Demande de soutien financier pour les municipalités - Préparation aux sinistres - Volet 2

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisations et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparations aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la ville atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est approuvé à l'unanimité :

- 1- QUE le conseil municipal de Daveluyville présente une demande d'aide financière à l'Agence 9-1-1 du Québec, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné en préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire et confirme la contribution de la ville;
- 2- QUE la ville autorise Tammy Voyer, directrice générale, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

2018-12-283.

Adhésion 2019 -Récupération des chiens et des chats **CONSIDÉRANT QUE** l'entente de services pour la récupération des chiens et chats errants entre la Ville de Daveluyville et *Jocelyne et Christian Houle* se termine au 31 décembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE *Jocelyne* et *Christian Houle* offre à la Ville de Daveluyville le renouvellement de l'offre de service pour l'année 2019 aux mêmes conditions ;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité de renouveler l'entente de services avec Jocelyne et Christian Houle pour l'année 2019 au montant de 660 \$, taxes en sus, pour la récupération des chiens et chats errants. La trésorière est autorisée à émettre le déboursé en conséquence.

TRANSPORT

2018-12-284.

Demande d'installation au MTQ d'un pluvial au coin du 6^E Rang Est et de la route Principale ainsi que sur la route 261 à la sortie de Daveluyville au pont des chutes CONSIDÉRANT le manque de pluvial sur la route Principale;

CONSIDÉRANT QUE pendant la saison hivernale, l'accumulation d'eau sur la route Principale créé une surface glacée difficile à entretenir pour le service de déneigement;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Ghyslain Noël**, maire, il est résolu à l'unanimité de demander au Ministère des transports (MTQ) de procéder à l'implantation d'une grille de pluvial au coin du 6^E Rang Est et de la route Principale ainsi que sur la route 261, à la sortie de Daveluyville au pont des Chutes.

Dépôt de la correspondance du MTQ – Demande d'asphaltage du 2^E Rang Réception de la correspondance du Ministère des transports (MTQ), pour donner suite à l'adoption de la résolution 2018-05-130. demandant à ce dernier de procéder à l'asphaltage du $2^{\rm E}$ Rang, entre la $9^{\rm E}$ Rue et Aston-Jonction, afin d'améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes.

Le MTQ mentionne que l'asphaltage des accotements est prévu selon l'espace disponible et la nature des travaux. Or, ceux menés au cours des dernières années dans ce secteur visaient à améliorer le confort de roulement et ne s'y prêtaient pas. Par ailleurs, notre demande sera considérée au moment de planifier un projet de plus grande importance à mettre en œuvre sur cette route et ce, en fonction des besoins et des différentes priorités qui s'imposent sur le réseau routier.

2018-12-285.

Adhésion au Transport Adapté Grand-Tronc **CONSIDÉRANT** la réception des prévisions budgétaires 2019 de la Corporation de Transport Adapté Grand Tronc;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la Ville de Daveluyville pour l'année 2019 est au montant de 8 264 \$;

CONSIDÉRANT l'étude en cours relative au transport adapté;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville adhère à la Corporation de Transport Adapté Grand Tronc jusqu'au 31 mars 2019, représentant un montant de 2 066 \$ et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

2018-12-286.

Embauche d'employés lors de la période hivernale pour le déneigement **CONSIDÉRANT** la nécessité d'engager des employés temporaires pour le déneigement;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité d'engager M. Yvon Houle et M. Samuel Morin à titre d'employés temporaires, département des travaux publics, pour la période hivernale 2018-2019, selon les termes et conditions déterminés et acceptés par le comité des

ressources humaines.

2018-12-287. Annulation de l'entente intermunicipale de travaux publics

municipalité d'Aston-Jonction **CONSIDÉRANT** la résolution 2018-04-64 de la municipalité d'Aston-Jonction qui renouvelle l'entente de services pour les travaux municipaux et de voirie avec la Ville de Daveluyville du 4 avril 2018 au 3 avril 2019:

CONSIDÉRANT QUE selon l'entente de services signées le 17 mai 2016 entre la Ville de Daveluyville et la municipalité d'Aston-Jonction, l'article 2.2 mentionne qu'« au moins TROIS (3) mois avant la fin de l'année civile en cours, la présente entente pourra être renégociée ou annulée;

CONSIDÉRANT l'augmentation des tâches du département des travaux publics à la Ville de Daveluyville et le manque de main-d'œuvre, cette dernière n'est plus en mesure de répondre à la demande;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville annule l'entente de services pour les travaux municipaux et de voirie avec la municipalité d'Aston-Jonction en date du 4 avril 2019 et que cette entente ne soit pas reconduite.

2018-12-288.

Résolution d'engagement pour le programme TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT OUE:

- La ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et Habitation:

RÉSOLUTION

Sur proposition de Roland Ayotte, il est résolu à l'unanimité que :

- La ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle:
- La ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018:
- La ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et Habitation;
- La ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La ville s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Procès-verbaux

Ville de Daveluyville (Québec)

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Liste des permis

Mme Pauline Vrain, inspectrice adjointe en bâtiment, dépose la liste des permis émis et le maire en fait un bref résumé. Pour le mois de novembre 2018, 5 permis ont été émis, totalisant 128 000 \$.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

2018-12-289.

Office municipal d'habitation -Adoption du budget 2018 révisé

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité d'accepter le budget 2018 révisé émis par la Société d'Habitation du Québec pour l'Office Municipal d'Habitation, en date du 13 novembre 2018, au montant de 71 482 \$. La Ville de Daveluyville s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux RAM capitalisables et particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

2018-12-290.

Journée Normand-Maurice - Éditions 2019, 2020 et 2021 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Daveluyville et ses citoyens démontrent qu'ils ont à cœur l'environnement et la réduction des effets néfastes de l'enfouissement des déchets en participant de façon très active lors de ces collectes de produits dangereux;

RÉSOLUTION

Sur proposition d'Alain Raymond, il est résolu à l'unanimité :

- **1- DE** participer à l'édition 2019 de la Journée Normand-Maurice qui se tiendra le 19 octobre 2019 de 9 h à 12 h;
- 2- D'accepter le paiement de la contribution au montant de 0.33 \$ par habitant, taxes en sus, pour l'année 2019;
- 3- DE participer aux Journées Normand-Maurice du 17 octobre 2020 et du 16 octobre 2021 avec une indexation du coût de la vie déterminée par Statistiques Canada;
- **4- D'**autoriser la trésorière à émettre les déboursés en conséquence pour les années 2019, 2020 et 2021.

2018-12-291.

Adhésion au GROBEC pour l'année 2019

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion au Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC) vient à échéance;

CONSIDÉRANT QUE la mission du GROBEC est d'intérêt commun pour notre ville et répond à un esprit de développement durable;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville renouvelle son adhésion à GROBEC pour l'année 2019-2020 au montant de 75 \$.

2018-12-292.

Subvention à la Corporation de sauvegarde du Lac-à-la-Truite **CONSIDÉRANT QUE** la Corporation de la sauvegarde du Lac-à-la-Truite est privée;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de la sauvegarde du Lac-à-la-Truite est un organisme à but non lucratif situé sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville encourage financièrement ce genre d'organisme;

RÉSOLUTION

Sur proposition de Raynald Jean, il est résolu à l'unanimité que la Ville de

Daveluyville octroi une subvention pour l'année 2018 au montant maximal de 1 500 \$, sur preuve de pièces justificatives, en guise d'aide financière à la Corporation de la sauvegarde du Lac-à-la-Truite et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

2018-12-293.

Bibliothèque municipale de Daveluyville – Adoption du budget 2019

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Christine Gentes** et sur recommandation des représentants de la ville au Conseil d'administration de la bibliothèque, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville approuve les prévisions budgétaires pour l'exercice 2019 de la bibliothèque, pour un montant global de l'ordre de 30 715 \$, représentant une quote-part de 25 632 \$ pour la Ville de Daveluyville.

2018-12-294.

Proclamation de la semaine Artha-Livres **CONSIDÉRANT** la demande formulée par la Table de concertation Enfance-Famille d'Arthabaska en partenariat avec la MRC d'Arthabaska et la Commission scolaire des Bois-Francs;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif principal de la Semaine Artha-Livres est de mettre le plaisir de lire au cœur de nos municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine Artha-Livres entend offrir des outils et des activités d'éveil à la lecture chez les 0 à 11 ans et de promotion de la lecture chez les parents et les intervenants;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'agir tôt auprès des enfants pour inculquer le goût de la lecture;

CONSIDÉRANT QUE la lecture est un facteur important à la réussite scolaire:

CONSIDÉRANT QUE la Semaine Artha-Livres entend offrir des outils auprès des organismes et entreprises pour faire la promotion de la lecture;

CONSIDÉRANT QUE le projet créera une synergie entre les différents milieux (municipal, communautaire, éducationnel et culturel);

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Ghyslain Noël**, maire, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville proclame la semaine du 3 au 9 décembre 2018, « la Semaine Artha-Livres ».

2018-12-295.

Accueil du parcours de la Boucle – Édition 2019 – Grand Défi Pierre Lavoie

CONSIDÉRANT QUE le Grand Défi Pierre Lavoie est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir les saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT QUE La Boucle du Grand défi Pierre Lavoie sera de passage dans la municipalité le samedi 15 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des participants, des bénévoles, des spectateurs et des automobilistes est l'élément primordial de cette activité:

CONSIDÉRANT QUE les rues déterminées dans le parcours devront être complètement fermées à la circulation automobile de manière temporaire pendant le passage du peloton cycliste et que la Ville de Daveluyville fait partie du parcours tel que vue sur le plan fourni par l'organisation et joint à cette résolution;

CONSIDÉRANT QU'une bourse d'une valeur de 10 000\$ sera accordée à la ville la plus accueillante sur le parcours selon le vote des cyclistes récolté par voie de sondage ;

RÉSOLUTION

Sur proposition de Raynald Jean, il est résolu à l'unanimité :

- **1- QUE** le Conseil municipal autorise le passage des cyclistes de La Boucle sur nos routes, prévu dans le tracé déposé;
- **2- QUE** la ville collabore à l'activité en recrutant et en formant les bénévoles avant l'événement;
- **3- QUE** la ville fournisse au Grand Défi Pierre Lavoie l'unité d'évaluation et le plan cadastral de la ville;
- **4- QUE** la ville fournisse les barricades nécessaires pour assurer la fermeture de rues de manière temporaire;
- 5- QUE la ville s'engage à réparer les routes (trous, fissures et accotements) utilisés par les cyclistes ainsi qu'à planifier le passage d'un balai de rues dans les jours précédents l'événement;
- **6- QUE** la ville assume les coûts pouvant être engendrés par le service incendies de la ville;
- 7- QUE la ville publicise l'activité et invite ses résidents et ses commerçants à se joindre à l'événement;
- 8- QUE la ville autorise le vol de drone sur son territoire selon le cadre réglementaire Canadien et en respect des lois et règlements en vigueur au Canada.

2018-12-296.

Embauche d'un assistant gérant au Centre sportif

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un assistant gérant au Centre sportif;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un poste d'assistant gérant du Centre sportif;

CONSIDÉRANT la réception de plusieurs candidatures et les entrevues faites par le comité des ressources humaines;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité d'engager M. André Desprès, à titre d'assistant gérant du Centre sportif de la Ville de Daveluyville, selon les termes et conditions déterminés et acceptés par le conseil. L'embauche de M. André Desprès est effective immédiatement.

2018-12-297.

Embauche temporaire d'aide à la conciergerie au Centre sportif et à la salle communautaire

Lancement de la campagne de financement citoyenne « Tous pour notre aréna »

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Raynald Jean**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche temporaire de M. Jasmin Lachapelle à titre d'aide à la conciergerie à l'aréna et la salle communautaire, selon les termes et conditions déterminés et acceptés par le comité des ressources humaines.

Le maire, M. Ghyslain Noël, mentionne qu'à la suite de l'adoption du règlement no. 62 relatif à la réfection, l'agrandissement et la mise aux normes du Centre sportif de Daveluyville, une campagne de financement citoyenne vient tout juste d'être lancée.

Considérant que Daveluyville est fière de son passé à titre de leader dans le domaine du bois, les citoyens auront la possibilité d'acheter et signer une palette de hockey en bois au montant de 100 \$, ou une rondelle au montant de 50 \$. Ces dernières seront accrochées sur un mur du nouveau Centre sportif.

Une campagne de financement pour les entreprises et industries sera lancée ultérieurement.

Pour tout achat ou information, nous invitons les citoyens à contacter le gérant d'aréna, M. Steven Rheault au 819 367-3134.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT

2018-12-298.

Comité de développement socio-économique du Grand Daveluyville (CDSEGD) - Adoption du budget 2019

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte** et sur recommandation des représentants de la ville au Conseil d'administration du Comité de développement Socio-économique du Grand Daveluyville (CDSEGD), il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville approuve les prévisions budgétaires pour l'exercice 2019 de la CDSEGD, pour un montant global de l'ordre 89 000 \$, représentant une quote-part de 74 270.50 \$ pour la Ville de Daveluyville.

<u>LÉGISLATION</u>

2018-12-299.

Adoption du 2ième projet de règlement no. 63 modifiant le règlement de zonage no. 480 de l'ancienne Ville de Daveluyville laquelle modification porte l'ajout sur l'usage M-4

ATTENDU QUE l'ancienne Ville de Daveluyville a adopté le règlement de zonage numéro 480 le 7 février 2005;

ATTENDU QUE le règlement no. 480 peut être modifié conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., C.A-19.1);

ATTENDU QUE la Ville de Daveluyville désire permettre des usages non permis dans la zone M-4;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par la conseillère Christine Gentes lors de la séance ordinaire tenue le 5 novembre 2018;

ATTENDU QUE le 1^{er} projet de règlement a été adopté par le conseiller Raynald Jean lors de la séance ordinaire tenue le 5 novembre 2018;

ATTENDU QUE la consultation publique s'est tenue le lundi 3 décembre 2018 à 19 h 30;

RÉSOLUTION

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Raynald Jean** et résolu unanimement :

QUE le 2^{ième} projet de règlement numéro 63 modifiant le règlement de zonage no. 480 de l'ancienne Ville de Daveluyville laquelle modification porte sur l'ajout d'usage dans la zone M-4, soit adopté, tel que déposé.

2018-12-300.

Adoption du 2 ième projet de règlement no. 64 modifiant le règlement no. 480 de l'ancienne Ville de Daveluyville laquelle modification porte sur les bâtiments

ATTENDU QUE l'ancienne Ville de Daveluyville a adopté le règlement de zonage numéro 480 le 7 février 2005;

ATTENDU QUE le règlement no. 480 peut être modifié conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., C.A-19.1);

ATTENDU QUE l'ancienne Ville de Daveluyville et l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault ont fait l'objet d'un regroupement devenu officiel, mercredi le 9 mars 2016, à la suite de la parution du décret 127-2016 dans la Gazette officielle de Québec;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles

et constructions accessoires

d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Raynald Jean lors de la séance ordinaire tenue le 5 novembre 2018;

ATTENDU QUE le 1^{er} projet de règlement a été adopté par la conseillère Christine Gentes lors de la séance ordinaire tenue le 5 novembre 2018;

ATTENDU QUE la consultation publique s'est tenue le lundi 3 décembre 2018 à 19 h 30;

RÉSOLUTION

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Raymond et résolu unanimement :

QUE le 2^{ième} projet de règlement numéro 64 modifiant le règlement de zonage no. 480 de l'ancienne Ville de Daveluyville laquelle modification porte sur les bâtiments et constructions accessoires, soit adopté, tel que déposé.

2018-12-301.

Adoption du 2 ième projet de règlement no. 65 modifiant le règlement no. 238 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault laquelle modification porte sur les bâtiments constructions accessoires

ATTENDU QUE l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault a adopté le règlement de zonage numéro 238 le 8 septembre 2009;

ATTENDU QUE le règlement no. 238 peut être modifié conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., C.A-19.1);

ATTENDU QUE l'ancienne Ville de Daveluyville et l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault ont fait l'objet d'un regroupement devenu officiel, mercredi le 9 mars 2016, à la suite de la parution du décret 127-2016 dans la Gazette officielle de Québec;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Raynald Jean lors de la séance ordinaire tenue le 5 novembre 2018;

ATTENDU QUE le 1^{er} projet de règlement a été adopté par le conseiller Roland Ayotte lors de la séance ordinaire tenue le 5 novembre 2018;

ATTENDU QUE la consultation publique s'est tenue le lundi 3 décembre 2018 à 19 h 30:

RÉSOLUTION

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Bergeron et résolu unanimement :

QUE le règlement numéro 65 modifiant le règlement de zonage no. 238 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault laquelle modification porte sur les bâtiments et constructions accessoires, soit adopté, tel que déposé.

AFFAIRES NOUVELLES

Brunch des 2 maires

M. Raynald Jean, conseiller, remercie Mme Christine Gentes, conseillère pour son implication au Brunch des 2 maires. M. Noël mentionne qu'en effet, cette année encore, l'événement a eu un vif succès.

21ÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, les personnes présentes ont posé des

questions sur les projets pour l'année 2019 en termes d'infrastructures, la dénivellation au coin de la $5^{\rm E}$ Rue et la $7^{\rm E}$ Avenue, questions auxquelles le maire a répondu.

2018-12-302.	RÉSOLUTION			
Fin de la séance et levée de l'assemblée	Sur proposition d' Alain l'assemblée à 20 h 37.	Raymond, il	est résolu à l'unanimité	e de lever
	Ghyslain Noël, maire	 P:	auline Vrain, greffière	